



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL

SEANCE DU MARDI 26 MARS 2013

L'an deux mille treize, le mardi 26 MARS à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Angélique MENAGE, Micheline VOINIER, Fabienne BECHET, Micaela PTAK, Daniel RENAULT, Thierry LABARTHE

Pouvoirs : Stéphane ANGOT à Dominique TURPIN, Sandrine PINCON à Fabienne BECHET et François Rémy MONNIER à Micheline VOINIER

Absent : Laurent LORTHIOS

Secrétaire de séance : Micheline Voinier

Formant la majorité des membres en exercice.

INFORMATIONS

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 février est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la publication de l'avis concernant la consultation pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des 4 volets du contrat rural. L'attribution de cette mission se fera en conseil municipal extraordinaire le 16 avril prochain. Le maître d'œuvre aura comme mission de réaliser le dossier de consultation des entreprises de notre contrat rural 2013-2017.

Nous avons été saisis par la Commission locale de l'Eau au sujet du projet du Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE) sur lequel les communes doivent émettre un avis avant le 25 mai prochain. Ce projet est composé d'un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et d'un règlement. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SAGE dans les 3 ans qui suivent la publication de l'arrêté préfectoral approuvant la révision du SAGE. Le projet de SAGE comporte 72 dispositions telles que :

- Définir une marge de retrait de l'implantation des constructions par apport aux berges des cours d'eau,
- Gérer les eaux pluviales et limiter les ruissellements,
- Préserver les éléments fixes du paysage permettant la prévention du risque de coulée de boues,
- Protéger les points d'accès à la rivière existants dans le respect des milieux aquatiques...

Nous avons reçu la synthèse opérationnelle 2012 du SDIS (service départemental d'incendie et de secours des Yvelines).

Le Syndicat d’Energie des Yvelines nous a adressé le compte rendu du comité du 28 février 2013, le Syndicat intercommunal d’évacuation et d’élimination des déchets de l’Ouest Yvelines (SIEED) son compte rendu du 20 décembre 2012 et le Syndicat intercommunal d’électricité des vallées de la Vaucouleurs de la Mauldre et de la Seine Aval (SIVAMASA) son compte-rendu du 5 mars. Ces documents sont tenus à la disposition des conseillers.

Un autre rapport d’importance reçu est celui du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF). Celui-ci peut nous impacter directement car il concerne entre autre le devenir du projet de déviation de la RD191. Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur celui-ci dans le cadre de l’enquête publique qui va être ouverte dans les semaines à venir.

A ce sujet, Monsieur le Maire informe le conseil qu’il organise une réunion en mairie le 06 avril à 10h30 avec le conseil des sages et des riverains demandeurs, concernés par la problématique de la RD191, à propos du nouveau projet du SDRIF et des solutions alternatives à mettre en place afin de palier à la dangerosité de cette voie: radar, radar pédagogique, aménagements sécuritaires, déviation locale, déviation poids lourds...

Pour répondre à une attente forte des utilisateurs et des clients du réseau, la SNCF engage uen démarche de modernisation de son réseau en mettant en place un nouveau système de liaisons sol-train sur le réseau ferré français. Pour cela elle va changer l’antenne analogique située près de la gare dans les mois à venir par une nouvelle antenne numérique plus grande et installée hors agglomération. Par ailleurs afin d’appuyer les demandes des riverains, le conseil va adresser un courrier à la SNCF pour réitérer notre souhait d’aménagement d’un accès sécurisé le long de la voie de chemin de fer de la gare vers le centre village (de la même manière que dans l’autre direction) pour permettre aux usagers de bénéficier d’un accès réglementaire. Ce point sera étudié en commission travaux.

Monsieur le Maire informe le conseil que le président du Conseil Général viendra le mercredi 27 avril à Nézel pour la réalisation d’un reportage à la station d’épuration (programme du SIA des Près Foulons subventionné par le conseil général et l’agence de l’eau). L’inauguration, quant à elle, aura lieu le 12 avril prochain.

Monsieur le Maire informe le conseil qu’il est nécessaire de procéder à une réparation des feux tricolores défectueux et qu’il conviendra de les mettre aux normes par la suite. Le montant de cette réparation s’élève à 5 997, 51 euros TTC et sera réalisé par l’entreprise Avenel, notre société de maintenance d’éclairage public.

Par ailleurs il sera aussi procédé au remplacement des deux projecteurs situés chemin des Bellevues et au passage SNCF.

Vigilance : Une attention particulière est demandée à tous en cette période qui s’annonce propice à l’installation des gens du voyage sur la commune. La plus grande vigilance est demandée aux associations et au personnel communal sur la fermeture des accès aux espaces communaux non propice à leur installation.

Dates à retenir :

Samedi 30 mars : Le carnaval de la caisse des écoles

Samedi 06 avril : Spectacle ‘Brèves de comptoir ‘, bar le Léona à 20h30 à Nézel (Festival les Francos).

Samedi 20 avril : Le marché aux plantes, place de la Mairie

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L212-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 23/06/2008

Dans le cadre de la réalisation de liaisons douces, des aménagements ont été réalisés afin de rendre la sente no 24 plus praticable, passage de plus en plus empruntés. La commission travaux propose de faire procéder par la société Avenel à la création d'un éclairage public dans la sente qui relie la gare aux hauts des paquières pour un montant de 6871,02 euros TTC.

Afin de se conformer aux normes en vigueur en matière de tableaux électriques, il a été nécessaire de créer un disjoncteur dans la partie commune de notre centre médical près de la mairie. La société RPELEC interviendra pour un montant de 400 euros TTC pose comprise.

La commune a lancé sa campagne périodique d'élagage, ces travaux effectués par l'entreprise Colas (Menerville) s'élève à 4760,08 euros TTC

ORDRE DU JOUR

- 1) Maintenance sur le classement des archives communales
- 2) Demande de subvention du programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires
- 3) Instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure
- 4) Vote du compte de gestion 2012
- 5) Vote du compte administratif 2012
- 6) Affectation du résultat 2012
- 7) Vote des 3 taxes
- 8) Vote du Budget primitif 2013

Il est proposé un ajout à l'ordre du jour suite à l'envoi par les services de l'état de la convention ATESAT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

- 9) Convention d'assistance technique fournie par les services de l'état au bénéfice des communes : ATESAT

1) Maintenance sur le classement des archives communales DLB 2013/12

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les communes sont propriétaires de leurs archives et sont responsables de leur conservation et de leur mise en valeur, sous le contrôle scientifique et technique de l'État, représenté par le directeur des Archives départementales.

Afin de répondre à cette obligation légale il a été fait appel au service des Archives du CIG pour reconduire la prestation qui avait été effectuée en 2011. La durée de cette mission est estimée à 3 semaines et représente environ 4 153 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la convention de mise à disposition d'un agent du CIG pour la mission d'assistance à l'archivage.

**Vu la loi du 15 juillet 2008 modifiant le Code du Patrimoine,
Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la commune de Nézel.

**2) Demande de subvention du programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires
DLN 2013/13**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre du programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires.

La subvention demandée s'élève à 8080 euros
soit 80% du montant de travaux subventionnables de 10 100 euros HT

S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité sur la voirie communale pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme

S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.

**3) Instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure
DLB 2013/14**

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de délibérer pour l'instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure. Cette taxe est un impôt facultatif instauré par les communes. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires et la taille de la collectivité.

Pour les communes de moins de 50 000 habitants, la réglementation prévoit un tarif de 15 euros du m2 pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique.

La taxe est payable sur la base d'une déclaration annuelle effectuée auprès de la mairie avant le 1^{er} mars de l'année d'imposition. La déclaration comprend obligatoirement la superficie, la nature, le nombre et la date de création ou de suppression de chaque support publicitaire.

**Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
Vu le décret 2012-118 du 30 janvier 2012,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instaurer la taxe locale sur la publicité extérieure au tarif de 15 euros le m2

4)Vote du compte de gestion 2012 DLB 2013/15

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2012 a été réalisée par le Trésorier de Maule et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil au point suivant de l'ordre du jour.

Le CONSEIL MUNICIPAL ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu la délibération du 02/04/2012 approuvant le budget primitif,
- Vu la délibération du 14/05/2012 approuvant la décision modificative n°1,
- Vu la délibération du 23/10/2012 approuvant la décision modificative rectificative n°2,
- Vu la délibération du 23/10/2012 approuvant la décision modificative n°3,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Nézel et du Compte de Gestion du Trésorier de Maule,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2012 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de Nézel pour le même exercice.

5) Vote du compte administratif 2012 DLB 2013/16

Il est exposé à l'assemblée par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2012 faisant l'objet du Compte Administratif 2012.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur TURPIN, Maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif. Monsieur RENAULT, désigné Président, soumet au vote ce compte administratif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, siégeant sous la présidence de Monsieur RENAULT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu la délibération du 02/04/2012 approuvant le budget primitif,
- Vu la délibération du 14/05/2012 approuvant la décision modificative n°1,
- Vu la délibération du 23/10/2012 approuvant la décision modificative rectificative n°2,
- Vu la délibération du 23/10/2012 approuvant la décision modificative n°3,
- Vu la délibération du 26/03/ 2013 prenant acte du compte de gestion,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Nézel et du Compte de Gestion du Trésorier de Maule ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ le Compte Administratif de l'exercice 2012 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
RECETTES exercice 2012	808 316,87 €	81 166,62 €	71 266,00 €
DEPENSES exercice 2012	704 404,41 €	162 123,22 €	104 147,95 €
Resultat	103 912,46 €	-80 956,60 €	-32 881,95 €
EXCEDENT cumulé précédent BP ou BS 2012	43 144,29 €	147 564,57 €	
RESULTAT EXERCICE	147 056,75 €	66 607,97 €	

Soit un résultat de clôture de : 213 664,72 €

6) Affectation des résultats 2012 DLB 2013/17

Le CONSEIL MUNICIPAL ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu le compte administratif 2012,

Il est proposé que les résultats de l'exercice 2012 qui se traduisent par un excédent de fonctionnement de 147 056,75 € et un excédent d'investissement de 66 607,97 € soient pris en compte dans le budget primitif 2013 de la manière suivante :

Vu le solde déficitaire des restes à réaliser de 32 881,95 euros

Section de fonctionnement – Excédent (1)	147 056,75 €
Section d'investissement – Excédent (2)	66 607,97 €

Résultat global de clôture	213 664,72 €
Résultat global de clôture avec les restes à réaliser	180 782,77 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation en recette de fonctionnement du Budget primitif 2013 (article 002) de l'excédent de fonctionnement de 114 174,80 €.

DECIDE l'affectation en recette d'investissement du Budget primitif 2013, un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 32 881,95 €.

DECIDE l'affectation en recette d'investissement du Budget Primitif 2013 (article 001) de l'excédent d'investissement de 66 607,97 €.

7) Vote des 3 taxes DLB 2013/18

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état fiscal n°1259 TH – TF,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2013, selon le tableau ci-dessous, pour un produit fiscal attendu :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation	1 444 000 €	11,71 %	169 092,40 €
Taxe Foncière bâti	1 020 000 €	15,93 %	162 486,00 €
Taxe Foncière non-bâti	4 100 €	82,10 %	3 366,10 €
TOTAL			334 944,50€

- Dit que le montant prévisionnel des contributions directes voté au budget primitif de l'année 2013 est inscrit à l'article 7311.

8) Vote du budget primitif 2013 DLB 2013/19

Le **CONSEIL MUNICIPAL** ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu l'instruction budgétaire M14,

- Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire en date 26/02/2013

Considérant le projet du budget primitif 2013,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2013 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes 807 286,80 €

Dépenses 807 286,80 €

En section d'investissement :

Recettes 395 725,29 €

Dépenses 395 725,29 €

ADOPTE le tableau des effectifs du personnel annexé au budget primitif 2013.

Commune de NEZEL - NE - BUDGET COMMUNAL M14		BP	2013
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	807 286,80	693 112,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 114 174,80
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		807 286,80	807 286,80

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	291 577,34	257 851,32
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	104 147,95	71 266,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 66 607,97
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		395 725,29	395 725,29
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		1 203 012,09	1 203 012,09

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A venir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Commune de NEZEL - NE - BUDGET COMMUNAL M14	BP 2013
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Rectes à réaliser 2012 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	291 547,48	0,00	330 332,40	330 332,40	330 332,40
012	Charges de personnel	338 503,00	0,00	305 291,85	305 291,85	305 291,85
014	Atténuations de produits	5 280,00	0,00	12 672,00	12 672,00	12 672,00
65	Autres charges gestion courante	97 322,00	0,00	98 889,88	98 889,88	98 889,88
656	Frais de fonct. des grps d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		732 652,48	0,00	747 185,91	747 185,91	747 185,91
66	Charges financières	23 482,00	0,00	19 374,00	19 374,00	19 374,00
67	Charges exceptionnelles	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct.	840,00		1 616,59	1 616,59	1 616,59
Total des dépenses réelles de fonctionnement		757 004,48	0,00	768 176,50	768 176,50	768 176,50
023	Virement à la sect* d'investis. (5)			29 410,48	29 410,48	29 410,48
042	Opérations d'ordre entre section (5)	9 200,00		9 699,82	9 699,82	9 699,82
043	Cp. ordre inférieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 200,00		39 110,30	39 110,30	39 110,30
TOTAL		766 204,48	0,00	807 286,80	807 286,80	807 286,80

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	807 286,80
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Rectes à réaliser 2012 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	67 669,00	0,00	36 207,00	36 207,00	36 207,00
70	Produits des services	41 500,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
73	Impôts et taxes	377 050,00	0,00	381 787,00	381 787,00	381 787,00
74	Dotations et participations	178 662,00	0,00	179 272,00	179 272,00	179 272,00
75	Autres produits gestion courante	58 179,19	0,00	50 846,00	50 846,00	50 846,00
Total des recettes de gestion courante		723 060,19	0,00	693 112,00	693 112,00	693 112,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		723 060,19	0,00	693 112,00	693 112,00	693 112,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Cp. ordre inférieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		723 060,19	0,00	693 112,00	693 112,00	693 112,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	114 174,80
--	------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	807 286,80
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	39 110,30
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

Commune de NEZEL - NE - BUDGET COMMUNAL M14	BP	2013
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Rectes à réaliser 2012 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 350,00	538,14	1 630,73	1 630,73	2 168,87
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 763,14	103 609,81	210 690,84	210 690,84	314 309,65
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	204 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	241 882,14	104 147,95	212 330,57	212 330,57	316 478,52
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	70 076,00	0,00	66 973,00	66 973,00	66 973,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues invest			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	70 076,00	0,00	66 973,00	66 973,00	66 973,00
45.	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	311 958,14	104 147,95	279 303,57	279 303,57	383 451,52
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	11 155,00		12 273,77	12 273,77	12 273,77
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	11 155,00		12 273,77	12 273,77	12 273,77
	TOTAL	323 113,14	104 147,95	291 577,34	291 577,34	395 725,29
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						395 725,29

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Rectes à réaliser 2012 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	83 085,65	71 266,00	140 117,30	140 117,30	211 383,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	83 085,65	71 266,00	140 117,30	140 117,30	211 383,30
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	53 921,00	0,00	33 468,00	33 468,00	33 468,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	18 188,92	0,00	32 881,95	32 881,95	32 881,95
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	72 107,92	0,00	66 349,95	66 349,95	66 349,95
45.	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	155 193,57	71 266,00	206 467,25	206 467,25	277 733,25
021	Movement de la section de fonct. (4)			29 410,48	29 410,48	29 410,48
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	9 200,00		9 699,82	9 699,82	9 699,82
041	Opérations patrimoniales (4)	11 155,00		12 273,77	12 273,77	12 273,77
	Total des recettes d'ordre d'investissement	20 355,00		51 384,07	51 384,07	51 384,07
	TOTAL	175 548,57	71 266,00	257 851,32	257 851,32	329 117,32
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						66 607,97
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						395 725,29

Pour information :

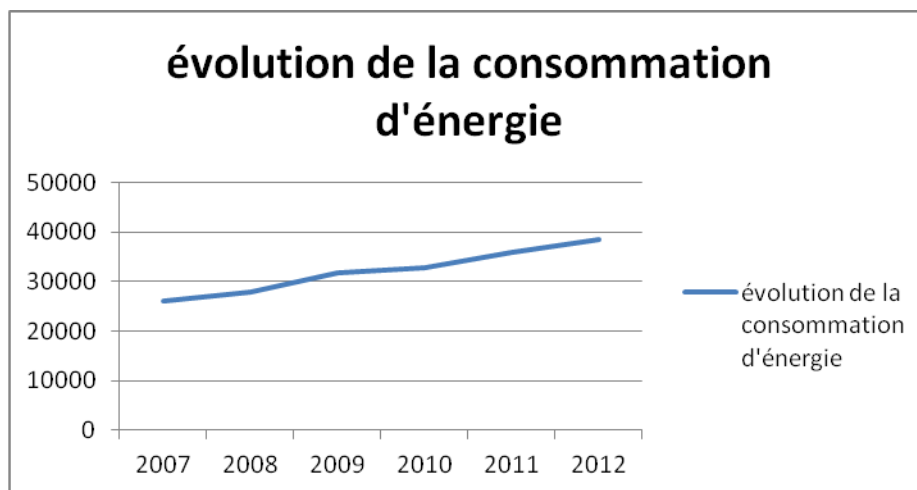
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	38 110,30
--	------------------

PRINCIPALES MESURES VOTEES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ◆ Au 61521 (entretien de terrains) inscription de 6000 euros pour la reprise des tombes
- ◆ Au 60612 (énergie) inscription de 30 000 euros (diminution de 2000 euros par rapport à 2012)



Les dépenses d'énergies représentent environ 5% du budget de fonctionnement. Ce budget devrait être réduit d'environ 30% dans les années à venir grâce aux mesures votées par le conseil municipal le 23 octobre 2012 en faveur de l'optimisation de l'énergie.

- ◆ Au 61523 (entretien voies et réseaux) inscription de 13 195,48 euros pour les réseaux d'eau potable (Issus du transfert actif et passif suite à la dissolution du SIAEP) et inscription de 5000 euros pour les feux tricolores.
- ◆ Au 6156 (maintenance) inscription de 3600 euros pour la migration vers emagnus (rendue obligatoire pour l'adéquation avec la dématérialisation de la comptabilité en trésorerie) et inscription de 1250 euros pour la mise à jour des plans du PLU
- ◆ Au 617 (études et recherches) inscription de 2691 euros pour le diagnostic accessibilité (attribution à Arcalia 1930 HT au conseil du 26 février), 5083 euros pour le diagnostic voirie (attribution à Enviroconcept pour 4250 HT au conseil du 29 janvier), 2480 pour la consultation de l'AMO pour le contrat rural et 17 940 euros HT pour la mission de maîtrise d'œuvre.
- ◆ Au 6226 (honoraires) inscription de 3 500 euros pour le CAT (entretien des espaces verts aux cottages)
- ◆ Au 6228 (divers) inscription de 4 500 euros pour la mission archives et 1000 euros pour la reliure des actes (obligations légales)
- ◆ le chapitre 012 (dépenses du personnel) représente le plus gros poste mais diminue cette année (305 291,85 euros contre 314 470 euros réalisés en 2012 suite à l'aboutissement d'une procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle. Ces charges représentent à elles seules environ 41 % du budget de fonctionnement contre 50% sur les moyennes nationales.

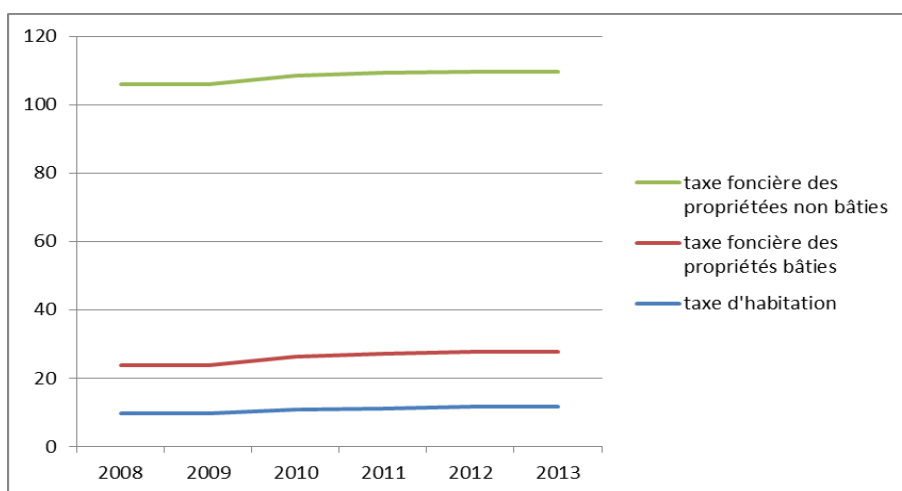
◆ Focus sur le prévisionnel en matière de subventions aux associations (à délibérer lors du prochain conseil pour l'attribution définitive en attente des documents remis par les associations. Inscription au 6574 (subv fonct pers droit privé) de 13960 euros :

◆ Inscription d'une subvention annuelle de 14000 euros pour le CCAS (657362) et de 8000 euros pour la caisse des écoles (6574).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

◆ Inscription au 7311 (contributions directes) de 334 944 euros suite à la notification des impôts) en 2012 nous avons perçus 325 346 euros. L'augmentation de la population à elle seule permet de constater une augmentation du produit de l'impôt sans en augmenter les taux :

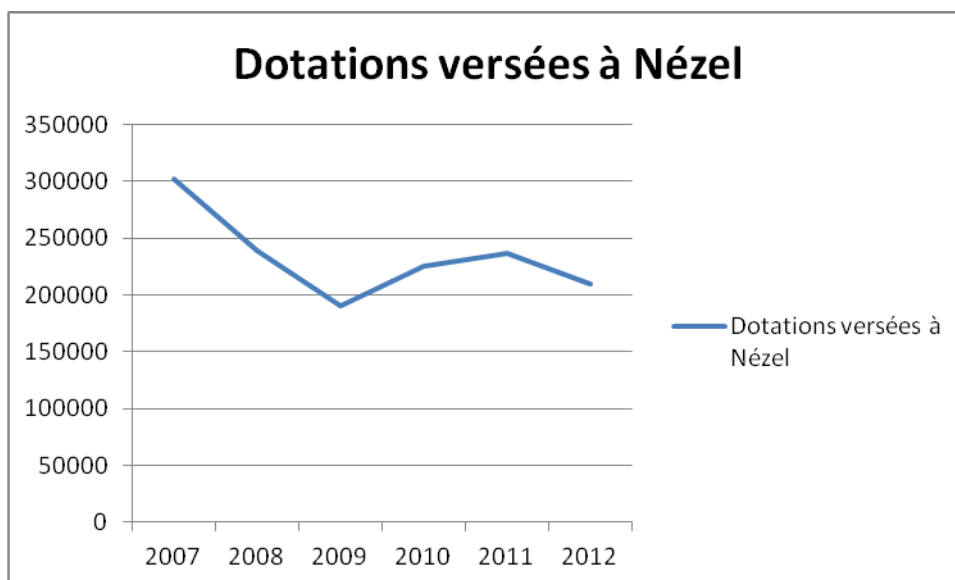
Evolution des taux d'imposition



En 2013 le conseil municipal poursuit son effort en décidant de ne pas augmenter les taux d'imposition.

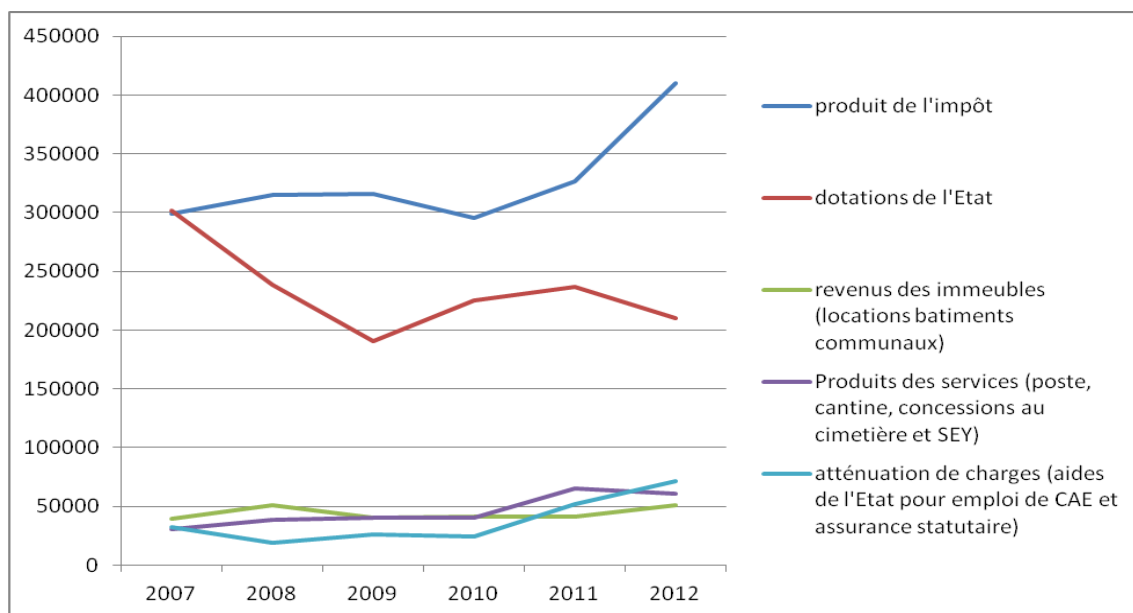
En 2013 la taxe d'habitation reste inférieure de 2,3% à la moyenne des communes de même strate.

◆ Inscription au 7411 (DGF) de 142 322 euros pour la Dotation Globale de Fonctionnement (principale dotation versée par l'Etat) suite à la notification de la DGCL. Cette prévision est conforme au gel des dotations annoncé dans la loi des finances.



◆ Inscription au 752 (revenus des immeubles) de 50 846. Pour mémoire en 2011 nous avons réalisé 44 607 euros sur ce poste (recettes en augmentation)

Evolution des principales recettes de Fonctionnement depuis 2007- Budget communal de Nézel



PRINCIPALES MESURES VOTEES AU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2013 :

PRINCIPAUX PROGRAMMES D'EQUIPEMENTS VOTES POUR 2013 (en recettes et en dépenses) :

Contrat rural :

Un volet école consistant en la rénovation des bâtiments de l'école Pasteur, la salle d'éveil et de gymnastique, la cuisine du réfectoire, des aménagements permettant un agrandissement de la BCD et l'amélioration des accès à l'étage pour une meilleure circulation. Des aménagements extérieurs au niveau de l'entrée de l'école sont également prévus.

Un volet aménagement du rez-de chaussée de la villa Bellevue (future maison des associations)

Un volet installation d'aires de jeux à l'espace Pierre Brémard

Finalisation de la rénovation du mur du cimetière et travaux de finition de l'allée conduisant au columbarium

Les quatre volets totalisent 250 000 euros subventionnés à 80%

Cout résiduel pour la commune 50 000 euros sur la durée total du contrat qui peut s'échelonner sur 5ans.

En 2013 nous inscrirons 86 000 euros de dépenses TTC pour le contrat rural et nous percevrons en contrepartie de cette somme 57 000 euros de subventions, soit un cout résiduel pour la commune de 19 000 euros en 2013.

Parc public Bellevue :

Le projet global porte sur la création d'un « parc paysager et jardin potager » ouvert au public sur la commune de NEZEL, qui a acquis en 2009 une propriété de caractère en haut de coteaux, constituée d'une demeure ancienne et d'un parc d'environ 3 150 m². Cette décision d'achat du conseil municipal a permis de sauver ce site unique d'un programme immobilier désastreux qui aurait occasionné un trouble incontestable à la tranquillité des Nézellois, tout en ouvrant l'opportunité de créer un espace public remarquable pour les Nézellois à proximité de l'école au profit des écoliers. Ce parc possèdera par ailleurs un conservatoire des variétés potagères de la Mauldre, et constituera ainsi un site unique à visée pédagogique valorisant le patrimoine agricole local. Enfin, à terme, la villa sera redéfinie comme une future maison des Nézellois sur la base d'un lien intergénérationnel entre jeunes et toujours jeunes. Ce programme est hautement subventionné par la Région (AEV), le Département (FDAF) et le programme Européen Leader. La consultation est en cours pour un début de travaux à l'été 2013.

Montant prévisionnel : 125 000 euros HT soit 149 500 euros TTC
Subventions (70%) : 37 500 euros par le département (FDAF)
25 000 euros par la Région (AEV)
43 948 euros par le programme Européen Leader

Cout résiduel pour la commune 18 552 euros

Création d'un escalier sur le bâtiment accueillant la micro crèche :

L'objectif est de diversifier l'offre locative pour répondre aux besoins de la population Nézelloise en adéquation avec le PADD (projet d'aménagement de développement durable) de notre PLU tout en augmentant nos recettes locatives afin d'accroître notre capacité à autofinancer nos dépenses de fonctionnement sans recourir à l'impôt.

Montant prévisionnel : 49 850 euros TTC
Subventions (80%) : 20 000 euros par la CCSM
10 000 euros de réserve parlementaire
9 880 euros de D.E.T.R

Cout résiduel pour la commune 9970 euros

Sécurité aux abords de l'école

Montant prévisionnel : 10 000 euros TTC soit 8361 euros HT
Subventions (80%) : 6 688 euros du programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants (Conseil Général)

Cout résiduel pour la commune 5000 euros

Arrêt de bus :

Montant prévisionnel : 10 000 euros

Subventions (50%) : 5 000 euros de réserve parlementaire

Cout résiduel pour la commune 5000 euros

Autres dépenses d'investissement :

- Au 25131 (réseaux d'adduction d'eau) inscription de 28 918,84 euros issus du transfert de l'actif et du passif suite à la dissolution du SIAEP)
- Au 2188 inscription de 2000 euros pour le défibrillateur.

9) Convention d'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes DLB 2013/20

Les missions prévues par la convention ATESAT consistent en une assistance technique fournie par la Direction Départementale des Territoires (DDT) dans les domaines suivants :

- Aménagement et habitat (attractivité de l'offre de logements, logement social, équipements publics, aménagement des espaces publics, modes de déplacement.....)
- Voirie (entretien, réparation, circulation, programmation des travaux, études...)
- Diagnostic de sécurité routière,
- Gestion du tableau de classement de la voirie,
- Programme d'investissement de la voirie,
- Etude et modernisation de la voirie

La rémunération globale et forfaitaire pour l'année 2013 est fixée à 419,57 euros.

Vu la loi 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

Vu le décret 2002-1209 du 27 septembre 2002,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler cette convention et donne son accord à Monsieur le Maire pour la signer.

QUESTIONS DIVERSES

Micheline VOINIER demande s'il est possible pour le marché aux plantes le 20 avril d'occuper le parking de la place de la mairie. Un arrêté de circulation devra être pris.

Hélène MAHAUT demande s'il serait possible d'installer le barnum à l'espace Pierre Brémard pour le carnaval de samedi. Monsieur Renault s'assurera auprès des services techniques que cela puisse se faire.

Il n'y a pas d'autre question diverse, la séance est close à 22H55.

Dominique TURPIN

Maire de Nézel

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NEZEL**

SEANCE DU 26 MARS 2013

L'an deux mille treize, le mardi 26 mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Angélique MENAGE, Micheline VOINIER, Fabienne BECHET, Micaela PTAK, Daniel RENAULT, Thierry LABARTHE

Pouvoirs : Stéphane ANGOT à Dominique TURPIN, Sandrine PINCON à Fabienne BECHET et François Rémy MONNIER à Micheline VOINIER

Absent : Laurent LORTHIOS

Secrétaire de séance : Stéphane ANGOT

Formant la majorité des membres en exercice.

EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS

Prénom, nom	Emargement ou à défaut raison de l'empêchement
Dominique TURPIN	
Daniel RENAULT	
Micaela PTAK	
François Rémy MONNIER	
Angélique MENAGE	
Micheline VOINIER	
Hélène MAHAUT	
Fabienne BECHET	